



L'an deux mille vingt-deux le 24 du mois de novembre, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Brin Sur Seille après convocation légale du 16 novembre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS

Présents : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis – M. LAURENT Stéphane – M. BECCHETTI Daniel – M. THOURON Jean Marc -M. BARTHELEMY Philippe – M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. GRANDADAM Daniel – M. VOINSON Philippe – Mme FRANCOIS Valérie – M. FAUCHEUR Dominique – M. MARTIN Christophe – Mme MARANDE Carole M. HOLZER Alain – M. HENQUEL Patrick – Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – M. GUEZET Philippe Mme CHERY Chantal – M. VIAUD Isabelle – M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès- M. MORESE Yannick M. FAGOT REVURAT Yannick – Mme LORETTE Delphine – Mme BONNEAU Sophie – M. L'HUILLIER Nicolas M.REGNIERE Patrice – M. IEMETTI Jean Marc – M. BRIDARD Franck - M. CHANE Alain – M. CAPS Antony M. LE GUERNIGOU Nicolas- M. BASTIEN Claude – M. MOUGINET Dominique – Mme ROJAS Magali – M. MATHIEU Denis – M. VINCENT Yvon – M. CERUTTI Alain – Mme HUART Sonia -

Procurations : M. MATHEY Dominique à Mme BONNEAU Sophie – Mme MARCHAL Astrid à M. FEGER Serge – M. BAUDOUIIN Cédric à M. L'HUILLIER Nicolas – M. FRANCOIS Vincent à M. CERUTTI Alain – M. WARION Jacques à M. HOLZER Alain – M. JOLY Philippe à Mme LORETTE Delphine – Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony – M. GAY Gérard à M. LE GUERNIGOU Nicolas -

Excusé(s) : M. MICHEL Olivier -

Secrétaire de séance : M. CERUTTI Alain

L'assemblée dénombreait **48 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents :40

Pouvoirs : 8

Excusés : 1

Votants : 48

Date d'affichage : 30 novembre 2022

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : **48**

Contre :

Absentions :

FINANCES

09/11/2022

BUDGET ASSAINISSEMENT-ADMISSION EN IRRECOUVRABILITE

Nicolas LE GUERNIGOU, vice-président en charge des finances, informe que la trésorerie Nancy Municipale a transmis à la Communauté de Communes un état de non-valeur pour différents débiteurs pour lesquels des titres d'assainissement, émis à partir de 2012, n'ont jamais été réglés malgré la mise en œuvre de tous les moyens de poursuite ou ont fait l'objet d'un jugement en surendettement.

Il convient donc de passer ces titres en non-valeur pour un montant total de 35 025.37 € sur le compte 6541 –créances en non-valeur

NON VALEURS A PASSER

Année	Montant
2012	423.99 €
2013	1 800.02 €
2014	1 127.51 €
2015	1 043.98 €
2016	4 043.82 €
2017	6 872.67 €
2018	6 719.22 €
2019	9 714.48 €

2020	3 279.68 €
-------------	-------------------

Une reprise de provisions des créances douteuses permet de compenser ces mises en non-valeurs

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Valide** ces admissions en irrécouvrabilité,
- **Autorise** les modifications budgétaires suivantes :
 - 6541 : + 35 025.37 €
 - 7817 : + 35 025.37 €



CLAUDE THOMAS
2022.12.01 11:27:12 +0100
Ref:20221130_102212_1-1-O
Signature numérique
le Président

Claude THOMAS